

ment et de la situation de l'enseignement. Lorsque nous déplaçons ces travailleurs, notre tâche primordiale consiste non seulement à inciter les enfants à une éducation plus poussée mais aussi les parents à s'intéresser à l'éducation de leurs enfants. A notre avis, la solution consiste en une réinstallation possible dans des régions moins hostiles où les gens peuvent obtenir des emplois lorsqu'ils sont compétents. Avant de les déplacer, il faut leur donner une certaine éducation et une certaine formation pour qu'ils puissent habiter une autre région.

Le sénateur Carter: Je croyais cependant que monsieur Adams avait dit qu'ils s'opposeraient à un déplacement? Lorsque j'ai formulé ma question, je ne pensais d'ailleurs pas tant au Manitoba qu'à ce qu'avait déclaré madame Stifle. Si je me souviens bien, elle a dit que les Métis de la Saskatchewan et de l'Alberta vivaient dans des régions urbaines, étaient des squatters ou vivaient en colonies. J'aimerais entre autres savoir ceci: Prévoyez-vous ou envisagez-vous le prolongement de ce système de colonies et est-ce que ces colonies ne devraient pas être reliées d'une manière quelconque aux ressources dont leur existence dépend?

M. Adams: Je crois que nous devons envisager la chose sous la forme de programmes à brève et à longue échéance. A court terme, il s'agit du programme immédiat, qui est une mesure urgente et qui pourrait être rigoureuse. Comme Tom le faisait remarquer ce matin, si quelque initiative n'est pas prise de toute urgence, nous pourrions avoir à faire face à un conflit racial. Je crois que le danger est très grand, notamment dans le nord de la Saskatchewan. Je pense que nous devons considérer cette situation comme un cas urgent. Je propose d'établir de nouvelles industries, des industries secondaires, qui ne seront pas nécessairement rentables à l'heure actuelle en termes de bénéfices réels. Nous devons cependant prévoir un revenu, non pas des prestations de bien-être, pour les personnes qui produisent quelque chose, et leur donner l'occasion de mettre en valeur leur culture dans leur milieu ambiant, et de perfectionner ensemble leurs aptitudes psychologiques et culturelles. Nous devons ensuite élaborer des projets à long terme, étagés sur un certain nombre d'années. Plus tard, après avoir acquis tous ces éléments, ces personnes seront en mesure de s'intégrer dans la société, de se déplacer vers d'autres lieux d'emploi ou d'effectuer toute autre transition possible. Vous pourrez alors fermer les localités de Métis isolées qui ne sont pas véritablement rentables. Je crois cependant qu'à l'heure actuelle il faut penser à de véritables programmes d'urgence, car la situation est grave.

Le sénateur Carter: Au sujet de ces agglomérations, je ne suis pas encore certain de vous avoir compris. Faites-vous un rapprochement avec les Mennonites qui ont fondé une collectivité rentable sur le plan économique ou est-ce que les colonies où se trouvent actuellement les Métis sont situées dans des régions économiques dont les ressources ne sont pas mises en valeur?

M. Adams: Non, les ressources sont inexistantes. Dans le nord de la Saskatchewan, les ressources sont pratiquement inexistantes, même pour les exploitations agricoles. Dans les régions septentrionales, l'agriculture est pour ainsi dire hors de question et les exploitations minières sont inexistantes; les perspectives sont donc extrêmement limitées et on retrouve cependant de nombreux Métis qui vivent dans ces régions. Il s'agit donc d'une situation plutôt paradoxale. Que peut-on y faire? Cela est vrai, voyez-vous.

Le sénateur Roebuck: Je suppose que ces gens étaient autrefois des chasseurs.

M. Adams: En effet, c'est justement la situation. Il faut étudier la situation dans son contexte. Vous ne pouvez réellement nous comprendre que dans le contexte historique car, voyez-vous, à l'origine, lors de la création de la société canadienne, il n'était question que de chasse, de piégeage, de pêche et ainsi de suite; ces postes de traite furent ensuite fondés par la Compagnie de la baie d'Hudson.

Le sénateur Roebuck: Des postes de traite des fourrures. La Compagnie de la baie

M. Adams: C'est exact, des postes de traite des fourrures. La Compagnie de la baie d'Hudson y est aujourd'hui établie. Notre peuple s'est ensuite établi aux environs de ces postes. La traite des fourrures, la pêche et le piégeage sont maintenant disparus, mais notre peuple est toujours là, et il s'agit maintenant d'une situation tout à fait paradoxale.

Le sénateur Roebuck: Vous voulez donc que nous déplaçons ces personnes vers le sud?

M. Adams: Non pas vers le sud, non.

Le sénateur Roebuck: Ou leur offrir des emplois au sud?

M. Eagle: Cela n'aidera pas.

Le président: Une minute, monsieur Eagle, monsieur Adams a la parole.

M. Adams: Je proposerais de les déplacer vers le sud plus tard. Ils ne désirent pas déménager maintenant. Voici la situation: Ils ne veulent pas déménager en ce moment, car ils sont heureux dans leurs propres collectivités en dépit du fait qu'ils subsistent grâce aux